

Le Soutien à l'Agriculture Biologique (SAB) 2014 devient MAE en 2015 :

Dès janvier 2015, le soutien à l'agriculture biologique réintègre le dispositif des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) du 2nd pilier de la PAC avec des cahiers des charges Conversion ou Maintien pratiquement similaires à ceux qui prévalaient en 2014.

Les agriculteurs ayant bénéficié du SAB du premier pilier de la PAC entre 2011 et 2014 pourront bénéficier d'une MAEC en 2015. La durée des engagements en 2015 sera déterminée, pour chaque type d'opération, en fonction de la date de la première demande d'aide SAB.

La nouvelle programmation de développement rural débute en 2015 avec notamment la mise en place de l'ensemble des MAEC et du soutien à l'agriculture biologique.

La demande d'aide à la conversion ou au maintien implique de respecter le cahier des charges pour 5 années.

Montants de la mesure :

En contrepartie du respect de l'ensemble des points du cahier des charges de la mesure, une aide sera versée annuellement par hectare de surface engagée, pendant la durée de l'engagement.

Le montant d'aide par hectare varie en fonction de la nature du couvert engagé et du type d'opération (conversion ou maintien).

Catégorie de couvert	Montants d'aide (€/ha/an)	
	Conversion	Maintien
Landes, estives et parcours associés à un atelier d'élevage	44	35
Prairies (temporaires, à rotation longue, permanentes) associées à un atelier d'élevage	130	90
Cultures annuelles : grandes cultures et prairies artificielles implantées avec au moins 50 % de légumineuses (<i>avec l'obligation d'un assolement culture au moins 1 année sur les 5 ans</i>) Semences de céréales/protéagineux et semences fourragères*	300	160
Viticulture (raisins de cuve)	350	150
PPAM 1 (aromatiques et industrielles)	350	240
Cultures légumières de plein champ	450	250
Maraîchage et arboriculture PPAM 2 (autres PPAM) Semences potagères et semences de betteraves industrielles*	900	600

Contacts DDT 37 :

- Marie-Gabrielle MARTIN-SIMON : 02 47 70 82 33 - marie-gabrielle.martin-simon@indre-et-loire.gouv.fr

- Véronique OUVRARD : 02 47 70 82 82 - veronique.ouvrard@indre-et-loire.gouv.fr